

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D220718-05

L'an deux mille vingt-deux, le 18 juillet, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juillet 2022

Présents : M. Sébastien CARRE, M. Vincent CAUSSE, Mme Laetitia CHALLANCIN, M. Bernard CROZAT, M. Florent FAUCHERY, Mme Marie-Jo JEAN, Mme Danielle JOLLAND, M. Régis MARCEL, M. Pascal PEREZ, M. Joseph PERROUD, Mme Amélie RAVEL, Mme Catherine RISSOAN, M. Olivier ROCHAS, M. Alain TERRAIL, M. Laurent TERRAIL

Absents : M. Christian DIDIER, M. Florian MARTIN, Mme Maud SARMEO, Mme Isabelle VATANT

Excusés : Mme Hélène BOULAS (procuration à M. Vincent CAUSSE), Mme Christine FIGUET (procuration à Mme Marie-Jo JEAN), Mme Carole de JOUX (procuration à M. Alain TERRAIL), Mme Sylvie ROUVIER (procuration à M. Joseph PERROUD)

Secrétaire de séance : M. Joseph PERROUD

OBJET : Convention de service commun administration « mission fiscalité » entre Montmeyran et Valence Romans Agglo

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 26 novembre 2015 créant les Services Communs Administration et Technique ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 30 juin 2016 portant création des activités « Contrats publics-Achats » et « Finances » au sein du service commun Administration ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 1er juin 2017 portant création de l'activité « Foncier – Gestion locative » (annexe 7) au sein du service commun Administration ;

Vu la décision du Président de Valence Romans Agglo n° 2020_D076 regroupant les missions « Bureau d'études intercommunal », « Ateliers bâtiments » et « Patrimoine bâti » du service commun Technique au sein d'une seule mission « Bâtiments », au périmètre d'intervention et aux modalités financières adaptés ;

Monsieur le Maire expose :

La commune adhère actuellement à la mission fiscalité du service commun Administration.

Après plus de 5 ans de fonctionnement, une actualisation des conventions du service commun Administration s'avère nécessaire au vu des évolutions de fonctionnement des services communs.

Pour l'intégralité des missions des services communs Administration incluant la mission Fiscalité, les thématiques suivantes font notamment l'objet d'une actualisation :

- **Modalités de sortie** : afin d'éviter que la sortie d'un adhérent ne porte préjudice aux adhérents restants, la mise en œuvre systématique d'une étude d'impact en cas de sortie d'un adhérent est instaurée, en complément des modalités de répartition déjà prévues à la convention (répartition des biens, du personnel...)
L'actualisation de cette clause n'a pas d'incidence sur la contribution annuelle des adhérents.
- **Architecture budgétaire** : les budgets des services communs administratif et technique étant désormais individualisés au sein du budget général de Valence Romans Agglo et non plus dans des budgets annexes, les clauses faisant mention de l'architecture budgétaire des services communs sont adaptées en conséquence.
L'actualisation de cette clause n'a pas d'incidence sur la contribution annuelle des adhérents.
- **Modalités de gouvernance** : afin de faciliter la mise en œuvre effective des instances de gouvernance et de garantir leur capacité à exercer leurs prérogatives, un Comité de pilotage annuel de suivi est instauré auquel sont associés les représentants choisis par chacun des adhérents.
Ce comité de pilotage pourra également être convoqué à d'autres occasions en cas de nécessité d'arbitrage (approbation d'une nouvelle adhésion...)
L'actualisation de cette clause n'a pas d'incidence sur la contribution annuelle des adhérents.

Cette délibération a pour but d'approuver les nouvelles versions des conventions du service commun Administration mission Fiscalité intégrant les modifications énoncées ci-dessus, pour une application à compter de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte et émet un avis favorable.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	15
Conseillers-ères représenté-e-s	4
Ayant voté pour	19
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme
Fait à Montmeyran, le 19 juillet 2022
Le maire, Olivier ROCHAS

